

parce que les producteurs du Moyen-Orient ont accepté d'augmenter leur production. Le témoin a dit que les procédures suivies étaient telles que ces pays avaient communiqué immédiatement avec tous les autres pays producteurs et s'étaient engagés à compenser rapidement pour qu'on n'ait pas à prendre de mesures draconiennes. Autrement dit, on s'est donné beaucoup de mal pour ne pas avoir à déclencher l'application de l'accord. Cela me paraît important, car on dit souvent de cet accord qu'il va remédier à une improbable faiblesse de l'approvisionnement.

J'aimerais rapporter par ailleurs que, dans son témoignage, M. Honarvar a signalé qu'une fois décrétée la situation d'urgence, l'Agence internationale de l'énergie ne pouvait jouer qu'un rôle consultatif pour faciliter le partage des réserves de pétrole. La réalité est que l'Agence n'a pas le pouvoir d'obliger les pays à s'amender, ce dont nous avons eu la preuve aussi bien en 1973-1974 qu'en 1979-1980, lorsque certains pays ont agi en grande partie dans leur propre intérêt. Ainsi, lors de la quarantaine pétrolière décrétée par les Arabes en 1973, la France, dans l'espoir d'y échapper, s'est donnée beaucoup de mal pour se désolidariser de l'appui accordé à Israël et même de l'appui fourni par certains de ses alliés de l'Europe de l'Ouest.

En outre, je tiens à signaler aujourd'hui que le Canada ne dispose d'aucune réserve pétrolière stratégique décrétée par son gouvernement et n'est pas assujéti à l'Agence internationale de l'énergie, puisqu'il est, à l'heure actuelle, un exportateur net de pétrole, situation susceptible de changer dans un proche avenir. Selon les graphiques que le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a remis au comité, notre pays veille à ce que le secteur maintienne des réserves sous forme de pétrole brut et de produits raffinés pouvant suffire à quelque 60 ou 70 jours de consommation interne. Cependant, une partie considérable de ces réserves sont inutilisables, étant donné qu'elles sont constituées du contenu des pipelines, du pétrole traité dans les raffineries et des résidus de stockage.

Le Canada ne dispose d'aucune réserve stratégique de pétrole qu'il pourrait utiliser pour faire face à une réduction des approvisionnements d'outre-mer pendant une longue période. L'Agence internationale de l'énergie n'exerce aucun contrôle sur les prix. Nous avons constaté que, à la mise en application de l'accord, les perturbations, voire même les perspectives de pénurie peuvent entraîner des hausses de prix très considérables, comme ce fut le cas à la fois en 1973-1974 et en 1979-1980, hausses dont nous ressentons encore les effets aujourd'hui.

Honorables sénateurs, ce sont là les commentaires que je tenais à formuler. Ce projet de loi nous a donné l'occasion d'examiner le fonctionnement de l'Agence internationale de l'énergie qui a de l'importance pour nous et des répercussions spéciales sur les travaux du comité qui examine la société Petro-Canada et le rôle qu'elle pourrait jouer dans l'application d'une politique énergétique canadienne. Il signifie beaucoup pour le projet de loi dont le comité entend être saisi au sujet du projet Hibernia et la conclusion d'un accord tendant à favoriser l'exploitation des gisements au large de Terre-Neuve et la possibilité que presque toute la production en soit exportée aux États-Unis.

Si j'ai tenu à formuler ces propos maintenant, honorables sénateurs, ce n'est pas tellement en raison du projet de loi C-4, mais surtout parce qu'ils concernent les travaux futurs du comité et les considérations dont celui-ci devrait tenir compte lorsqu'il sera appelé à juger de la pertinence de la politique énergétique du gouvernement actuel.

L'honorable Douglas D. Everett: Honorables sénateurs, j'ai une question à poser au sénateur. Je suis certain que ce n'était là qu'un préambule et que le sénateur parlera des effets de l'Accord de libre-échange relativement à nos approvisionnements d'énergie et aux possibilités de rationnement ou de répartition proportionnelle conformément à l'entente elle-même. Cependant, j'ai eu la vague impression qu'il dénigrerait quelque peu le travail de l'Agence internationale de l'énergie en disant que l'entente n'a jamais été mise en application, que l'agence ne pourrait jouer qu'un rôle consultatif, qu'elle n'a aucune influence sur les prix et que le Canada n'a pas de réserves stratégiques parce que c'est un pays producteur de pétrole et que sa production excédentaire tient lieu vraisemblablement de réserves.

Je me demande si le sénateur serait d'accord avec moi pour dire que l'agence a fait du bon travail durant la crise du pétrole de 1973-1974 et, plus tard, durant la crise de 1978-1979, que la pénurie a été compensée par d'autres pays producteurs et qu'on a évité de devoir mettre en application les arrangements relatifs à la répartition proportionnelle. Au lieu de dénigrer le travail de l'agence, ne serait-il pas porté à dire que son existence même a contribué à créer les conditions qui ont fait que nous n'avons pas eu une plus grande pénurie que les 7 p. 100 prévus dans l'entente?

Le sénateur Hays: Honorables sénateurs, je crois que le mot «dénigrer» est plus fort que le terme que j'emploierais pour décrire ce que j'ai dit au sujet de l'AIE. Je tiens à rappeler aux sénateurs que l'AIE est une organisation autonome au sein de l'OCDE.

Ce que je voulais faire ressortir, c'est que l'entente n'a jamais été mise à l'épreuve en temps de crise. Même si nous avons eu l'occasion de le faire en 1979-1980, nous avons choisi de ne pas le faire, et je crois sincèrement que c'est parce que nous ne voulions pas voir à quel point il serait difficile pour les 20 pays membres de mettre en application les dispositions de l'entente. Je peux très bien comprendre cela. C'est comme n'importe quelle entente conclue entre 20 pays. On ne sait pas vraiment ce qui arrivera si elle est mise en application un jour. Le fait est qu'elle n'a pas encore été mise en application. Elle a été mise à l'épreuve, mais seulement du point de vue de l'approvisionnement. Elle n'a jamais été mise à l'épreuve du point de vue du prix, sauf que l'agence a invité les acheteurs et les vendeurs de pétrole à lui dire s'ils étaient capables ou non de s'entendre sur un prix. On n'a cependant pas dit ce que le prix serait. En situation de crise, comme nous l'avons vu en 1979-1980 et en 1973-1974, les principales causes de la panique et de l'inquiétude, des longues files dans les stations-service, des perturbations et ainsi de suite étaient le prix et la crainte d'un problème, et non pas le problème lui-même.

• (1420)

J'attire l'attention sur ce point parce que j'ai entendu certains en parler comme d'une solution à tous nos problèmes de pénurie. J'en doute beaucoup. De toute façon, nous aurons